

Depuis le 1er janvier 2021, l'aide du gouvernement à la rénovation énergétique des logements Ma Prime Rénov est accessible à tous les ménages, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires. Les aides sont plus ou moins élevées selon vos ressources.



Ce dispositif d'aide finance tous les travaux qui garantissent des économies d'énergie. Parmi les travaux éligibles, on peut citer l'installation des chauffages écologiques comme le poêle à granulés ou à bûches, de foyers fermé, d'insert, etc.

Ma Prime Renov' est cumulable à d'autres dispositifs d'aides en 2021 à savoir les [primes CEE](#) (ou primes énergie), l'éco-prêt à taux zéro ainsi que la TVA à taux réduit de 5,5%.

Chaque demandeur est en mesure d'estimer le montant de la prime qu'ils peuvent obtenir en utilisant le simulateur en ligne disponible sur le site web FAIRE. L'outil baptisé [Simul'Aides](#) est simple à utiliser car pour obtenir une estimation, il suffit de fournir quelques renseignements à savoir les caractéristiques du logement, le coût des travaux mentionné dans le devis et le RFR.

Par exemple, l'aide pour l'installation d'un poêle à granulés sera de 3000 € si vous êtes en bleu, 2500 € si vous êtes en jaune et 1500 € si vous êtes en violet. Si vous êtes en rose, vous n'aurez pas droit à Ma Prime Rénov'. Pour les ménages les plus aisés, l'aide se limite, en effet, à la prime CEE de 545€ (estimation)

Catégorie de revenu	Travaux	Ma prime Rénov	CEE (estimation)	Cumul
Bleu	Poêles à granulés	3.000 €	873 €	3.873 €
	Poêles à bois bûches	2.500 €	873 €	3.373 €
	Inserts, foyers fermés	2.000 €	873 €	2.873 €
Jaune	Poêles à granulés	2.500 €	873 €	3.373 €
	Poêles à bois bûches	2.000 €	873 €	2.873 €
	Inserts, foyers fermés	1.200 €	873 €	2.073 €
Violet	Poêles à granulés	1.500 €	545 €	2.045 €
	Poêles à bois bûches	1.000 €	545 €	1.545 €
	Inserts, foyers fermés	600 €	545 €	1.145 €
Rose	Poêles à granulés	/	545 €	545 €
	Poêles à bois bûches	/	545 €	545 €
	Inserts, foyers fermés	/	545 €	545 €

Comment demander la prime ?

La demande se fait en ligne en créant votre compte sur le site Maprimerenov.gouv.fr. Vous devez après renseigner des informations sur vos revenus, votre logement, le type de travaux que vous souhaitez réaliser et les entreprises mobilisées. Vous devrez aussi télécharger des pièces justificatives comme les devis. Une fois la demande finalisée, un instructeur de l'Anah procédera à sa vérification. Si votre demande est jugée recevable, vous recevrez dans un délai de quinze jours une notification vous confirmant l'attribution de votre prime et son montant. Il est également possible de demander une avance de frais.

Pour obtenir la prime, vous devez transmettre la facture de votre artisan RGE via votre espace personnel sur le site Maprimerenov.gouv.fr. L'aide est versée par l'Anah en une fois par virement bancaire de l'Etat.

Vous souhaitez plus d'informations ? Simuler les aides auxquelles votre client a le droit ?

Contactez un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 le numéro unique du service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, ou sur www.faire.gouv.fr/marenov